

Zeitschrift: Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 14 (1912-1913)

Heft: 5

Rubrik: Société bernoise des maîtres d'écoles moyennes

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

genommen, sofern die Ansicht der Delegierten, wie sie zuversichtlich erwarten, bei den kompetenten Organen durchdringt.

Dieses schöne Entgegenkommen bewog selbst die bisherigen Verfechter einer eigenen Lehrerkrankenkasse, ihren Standpunkt aufzugeben, und der Kantonalvorstand gelangte zu der Ueberzeugung, dass dem Gesamtbeitritt des B. L. V. zur «Krankenkasse für den Kanton Bern», als der bessern Lösung, der Vorzug zu geben sei.

Werte Mitglieder! Der Bernische Lehrerverein hat durch seinen Anschluss an den Schweizerischen Lehrerverein eine vorbildliche Solidarität an den Tag gelegt und bewiesen, dass er seine Ziele, Förderung der Jugenderziehung in Schule und Haus, sowie die ökonomische und gesellschaftliche Hebung des Lehrerstandes, in vereintem Streben mit andern Lehrerverbänden erreichen will; durch das Gründungswerk des kantonalbernerischen Vereins für Kinder- und Frauenschutz hat er dargetan, dass er mit andern Gleichgesinnten den Kampf führen will gegen Misshandlung, Ausbeutung und schlechte Sitten. Durch den Gesamtbeitritt zur «Krankenkasse für den Kanton Bern» würde er an Ansehen, Bedeutung und Volkstümlichkeit gewinnen und sich das ehrende Zeugnis ausstellen, dass seine Bestrebungen und die Entfaltung seiner Kräfte nicht nur darauf gerichtet sind, ausschliesslich die eigenen Interessen zu fördern, sondern dass er noch etwas übrig hat für das leidende Volk, für die Mitbürger, die uns, werte Kolleginnen und Kollegen, ihre Kinder anvertrauen. Pflegen wir dieses Gemeinschaftsgefühl zu Nutz und Frommen von Schule und Haus, unseres Standes, der Allgemeinheit! Lassen wir uns leiten von jenem Gemeinsinn, ohne welchen die menschliche Gesellschaft nicht denkbar ist!

Mit Lehrergruss!

Bern, den 31. August 1912.

Der Kantonalvorstand.

* * *

Das gegenwärtige Zentralkomitee der Krankenkasse für den Kanton Bern ergibt folgendes Bild:

Präsident: Dr. *H. Rüfenacht*, Fürsprecher,
Vizepräsident: Prof. Dr. *Christ. Moser*, Direktor
des eidg. Versicherungsamtes,

Rechnungsrevisor: *Ernst Aeschbacher*, Postbureauchef,

Protokoll. Sekretär: *Friedrich Rüz*, Oberlehrer,
Korresp. Sekretär: *Jb. Steinmann*, städt. Schulsekretär, gew. Lehrer,

Materialverwalter: *Hans Griessen*, Vorsteher,
gew. Lehrer,
alle in Bern.

Mitglieder: *Hermann Kistler*, Staatsschreiber in Bern.

Prof. Dr. *Friedrich Lüscher* in Bern.

Rud. Herrmann, Polizeiinspektor in Biel.

Rud. Schnell, Gerichtsschreiber in Burgdorf.

Nikl. Howald, Reg.-Statthalter in Langenthal.

Hans Friedli, Amtsschreiber in Langnau.

Friedrich Klopfenstein, Sekundarlehrer in Wimmis.

Gottl. Rellstab, Lehrer in Belp.

Abr. Itten, Lehrer in Thun.

* * *

An die Sektionsvorstände des B. L. V.

Auf das Arbeitsprogramm für den kommenden Winter ist also zu setzen:

Stellung des B. L. V. zur Krankenversicherung:

- a. Soll der B. L. V. den Beitritt zu der «Krankenkasse für den Kanton Bern» obligatorisch erklären?
- b. Gründung einer eigenen Lehrerkrankenkasse.

Observation. — La traduction française de l'article précédent paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin.

Société bernoise des maîtres d'écoles moyennes.

Assemblée des délégués du B. M. V.

Le 15 juin se sont réunis au Casino, à Berne, sous la présidence de M. Meury, de Neuveville, 35 délégués représentant toutes les sections du B. M. V. Le président du B. L. V., M. Graber, de Thoun, assistait aussi aux délibérations. Les comptes présentés par M. Steiner, de Delémont, ont été approuvés et la cotisation fixée à fr. 8.50, dont 50 ct. revenant à la section pour couvrir ses dépenses. A l'avenir, il faudra ajouter fr. 1 de contribution à l'«Association suisse des instituteurs». Le nombre des membres va toujours en augmentant; il est monté de 536 (1911) à 574.

M. le Dr Renfer, de Berne, rapporte sur la caisse pour veuves et orphelins. Il fait remarquer que le fonds s'élève déjà à fr. 5000 et que la date de la fondation approche lentement, mais sûrement. Les professeurs qui jusqu'ici ne se sont encore engagés à effectuer un versement doivent prendre une décision avant le 31 décembre 1912, sinon ils seront soumis lors de la création de la caisse à des conditions onéreuses, ainsi qu'à un temps de quarantaine. Le rapport annuel est

présenté par le secrétaire permanent, M. Graf, en allemand, et par le président central, M. Meury, en français. La campagne organisée en 1910 en faveur des traitements a porté de bons fruits. La moyenne du minimum de traitement est montée de fr. 3076 à fr. 3286 et celui du maximum de fr. 3467 à fr. 3773. Le nombre des communes n'accordant pas d'augmentation pour années de services est descendu de 46 à 35. L'Emmental et le Jura sont assez réfractaires, le Jura, par exemple, paye encore des traitements de fr. 2600 à fr. 2800. La situation des institutrices ne reste pas précisément brillante. La situation comme citoyen du professeur d'école moyenne a donné lieu, cette année encore, à des discussions. En 1905, le gouvernement lui-même considérait, semble-t-il, le professeur d'école secondaire comme fonctionnaire d'Etat, puisqu'il lui adressait lors de l'enquête relative à la fondation d'une caisse de retraite pour le personnel des administrations de l'Etat les questionnaires destinés aux employés de l'Etat. Aujourd'hui le gouvernement est d'un autre avis. Lors de la revision de la loi sur les écoles secondaires, il y aura lieu d'éclaircir cette question de droit. On blâme l'attitude de beaucoup de collègues qui font de fréquentes visites à l'inspecteur dans le but d'obtenir plus aisément une place. Les leçons d'épreuves que jusqu'ici n'étaient d'usage que dans les villes paraissent devenir à la mode à la campagne. Il n'est guère possible de lutter avec succès contre cette coutume indigne que par la solidarité du corps enseignant suisse tout entier.

M. Arni, directeur du technicum de Bienne, rapporte sur le cours de vacances projeté. Comme les subventions cantonales et fédérales ne pouvaient être obtenues cette année, le cours a dû être renvoyé à l'année 1913. Une commission composée de représentants des autorités et du personnel enseignant du technicum de Bienne, ainsi que de membres du C. C. du B. M. V., s'occupera de tous les travaux préparatoires. Le programme prévoit avant tout des questions de méthodique et de pédagogie, de sorte qu'il s'agira surtout de la pratique de l'enseignement.

MM. Meury et Mertenat traitent de la revision du plan d'études. Ils constatent que la plupart des sections désirent le renvoi de cette question, étant donné que nous vivons dans un temps de transition et que les idées de réforme ne sont pas toutes éclaircies. Les Jurassiens ont seuls présenté un programme révisé, qui prévoit surtout un développement plus rationnel et plus sérieux de la langue maternelle. Les rapporteurs estiment que l'état actuel ne saurait durer indéfiniment

et que nous courons le risque de recevoir un jour un plan d'enseignement dicté d'en haut.

Dans tous les cas, nous devons nous réserver expressément notre droit de délibération préalable. Il a été décidé de charger le C. C. de nommer une commission de trois membres qui élaborera, dans le délai d'un an, un programme qui servira de base de discussion dans les sections.

Le secrétaire permanent, M. Graf, rapporte sur la revision de la loi. En 1909, l'assemblée générale du B. M. V. adressait à la Direction de l'Instruction publique une requête qui touchait sept points essentiels et dont on n'a plus entendu parler jusqu'ici. En revanche, le B. M. V. a organisé une enquête auprès des commissions scolaires et du corps enseignant, concernant les conditions économiques et organisatoires des écoles secondaires et des progymnases. Les résultats statistiques actuels ont paru dans le Bulletin du B. L. V. et ont été reproduits en partie par la presse quotidienne. L'élaboration de cette enquête a prouvé que la revision doit être faite à tous les points de vue et plus sérieusement qu'on ne le prévoyait en 1909. L'assemblée a voté les conclusions suivantes: 1° La revision de la loi sur les écoles secondaires sera discutée dans les sections dans l'année 1912/13. 2° Il y aura lieu de s'arrêter spécialement aux points suivants: Traitement et pension de retraite, mode de nomination et droit de vote passif des maîtres, développement des bases financières de nos écoles secondaires. 3° Les sections adresseront leurs conclusions avant le 31 mars 1913 au comité du B. M. V., à l'intention de l'assemblée des délégués.

Une revision sérieuse nécessitera de fortes sommes d'argent, aussi devons-nous reprendre notre vieille revendication; l'augmentation de la subvention fédérale et son extension à l'école secondaire. L'Association suisse des instituteurs dans laquelle nous pouvons exercer maintenant une influence pourra nous être ici d'un grand secours. Si la Confédération peut d'un seul coup accorder onze millions pour son polytechnicum, elle doit pouvoir faire quelque chose aussi pour l'école populaire et pour l'école moyenne, car celles-ci jouent aussi un rôle dans l'avenir du pays. Il est décidé, en outre, de charger la délégation bernoise au S. L. V. de chercher à faire nommer par l'Association suisse une commission d'études, qui étudierait les moyens d'arriver à l'augmentation et à l'extension à l'école secondaire de la subvention fédérale.

La séance est levée après de paroles énergiques des deux présidents, MM. Meury et Graber.

Aus der Delegiertenversammlung des B. M. V. vom 15. Juni 1912.

In der pädagogischen und politischen Presse wurde über die Verhandlungen der Delegiertenversammlung eingehend referiert, so dass wir auf eine eigentliche Berichterstattung verzichten können. Dagegen seien hier noch einzelne wichtige Punkte hervorgehoben, die als Basis zur Diskussion in den Sektionen dienen können.

1. Von der Sektion Seeland wurde angeregt, es sei die Frage zu studieren, wie die Stellvertretungskasse der bernischen Mittellehrer in eine Institution des B. M. V. umgestaltet werden könne, so dass die Mitglieder derselben gezwungen sind, unserem Verein beizutreten. Dieser sehr begrüßenswerte Antrag wurde angenommen, und der K. V. erhielt den Auftrag, mit dem Vorstand der Stellvertretungskasse in Unterhandlung zu treten. Was hier angestrebt wird, besitzt die Primarlehrerschaft längst. Kein Primarlehrer kann Mitglied der Stellvertretungskasse sein, ohne dem B. L. V. anzugehören. Wer austritt oder ausgeschlossen werden muss, der verliert seine Rechte an die Stellvertretungskasse. So hält diese Institution die Primarlehrerschaft wie ein eisernes Band zusammen, und die Mittellehrer werden gut tun, dafür zu sorgen, dass ihre Stellvertretungskasse bald eine ähnliche Stellung einnehmen kann. Schwierigkeiten werden die Verhandlungen schon bieten; die grössten bestehen in den Subventionen, die Staat und Kommissionen leisten. Bei allseitig gutem Willen wird aber sicherlich ein Weg zu finden sein, der das Postulat zur Realisierung führt.

2. Es wurde auch dieses Jahr wieder gerügt, dass viele Lehramtskandidaten und auch viele Sekundarlehrer fleissig bei dem Herrn Inspektor antichambrieren, um schneller zu einer Stelle zu kommen. Daneben floriert nach wie vor das Unwesen der Probelektionen, die jetzt auch auf dem Lande allmählich Eingang finden. Alle Proteste bei den Behörden nützen nichts, denn diese letztern können sich einfach auf ihr gesetzliches Recht berufen. Dazu treten dann noch die Ueberproduktion an Sekundar- und Gymnasiallehrern, die Freizügigkeit, die auch die Solidarität der bernischen Kandidaten nutzlos macht. Alle diese Umstände erschweren den Kampf ganz bedeutend, und wir müssen suchen, auf schweizerischem Boden ein Kartell aller Lehrerverbände zu schaffen, nach welchem diese ihren Mitgliedern verbieten, Probelektionen zu halten und Lehramtskandidaten, die sich einer solchen unterziehen, den Eintritt in ihre Korporation einfach verweigern. Dass eine derartige drakonische

Assemblée des délégués du B. M. V. du 15 juin 1912.

La presse pédagogique et politique a relaté en détail les délibérations de l'assemblée des délégués, de sorte que nous pouvons renoncer à un long compte-rendu. Cependant il est peut-être utile de relever ici encore quelques points importants qui pourront servir de base de discussion dans les sections.

1. La section du Seeland propose d'étudier la question de la transformation de la Caisse de remplacement des Maîtres aux Ecoles moyennes en institution du B. M. V., de laquelle tous les membres seraient tenus de faire partie. Cette excellente proposition a été acceptée et le C. C. chargé d'entrer en relations avec le comité de la Caisse de remplacement. Le corps enseignant primaire possède depuis longtemps déjà l'institution que nous nous souhaitons. Aucun instituteur ne peut être membre de la Caisse de remplacement sans faire partie du B. L. V. Quiconque démissionne ou se fait exclure perd tous ses droits à la Caisse de remplacement. C'est ainsi que cette institution maintient une forte cohésion du corps enseignant primaire. Le corps enseignant secondaire aurait tout à gagner à adopter le même système. Nous savons bien que certaines difficultés surgiront lors des débats à propos des subsides accordés par l'Etat et les communes. Cependant il sera certes possible de trouver une issue favorable à nos vœux.

2. Cette année encore, on a blâmé l'attitude de candidats de l'Ecole normale supérieure et de collègues qui font de fréquentes visites à l'inspecteur dans le but d'obtenir plus aisément une place. A côté de cet abus, il y a lieu de signaler aussi celui des leçons d'épreuve, qui paraissent devenir peu à peu à la mode à la campagne. Toutes les protestations auprès des autorités ne servent de rien, vu que celles-ci peuvent toujours s'appuyer sur le texte de la loi. En outre, le trop grand nombre de porteurs de brevet secondaire et de gymnase, la liberté des commissions scolaires d'élire des candidats étrangers au canton rend la solidarité des candidats bernois illusoire. Toutes ces circonstances rendent la lutte beaucoup plus difficile; aussi devons-nous chercher à créer une association solide des sociétés d'instituteurs de toute la Suisse, qui permette d'interdire à ses membres de participer aux leçons d'épreuve et de refuser l'entrée dans la Société aux jeunes candidats qui consentiraient à subir une leçon de ce genre.

Il va de soi qu'une mesure aussi draconienne trouverait une forte résistance étant donné le

Massregel auf erbitterten Widerstand stossen würde, ist bei der losen Solidarität der Mittel-lehrer zum vornherein klar; aber wenn man den Zweck will, so muss man auch die Mittel wollen. Merkwürdig ist, dass unsere Primarlehrerschaft von den Probelektionen nichts weiss. Auch dort könnten sich die Kommissionen auf das Gesetz berufen, auch dort herrscht an gewissen Orten grosser Andrang (städtische Stellen, Lehrerinnen), aber Probelektionen kommen nicht vor. Sollte da nicht die straffere Organisation der Primarlehrerschaft schuld sein? Sicher ist, wenn wir gegen das Uebel zu Felde ziehen wollen, so muss die gesamte Lehrerschaft aller Stufen und aller Kantone einig und solidarisch sein, sonst sind die kräftigsten Protestresolutionen keinen Schuss Pulver wert.

3. Geklagt wurde auch, dass es immer noch Inspektoren, sowohl auf der Sekundar- wie auf der Primarschulstufe, gebe, die die persönliche Taxation, namentlich bei schriftlichen Arbeiten, nicht lassen können. Dagegen darf nun die Lehrerschaft ruhig und mit aller Energie Front machen, denn hier hat sie das Gesetz im Rücken. § 20 des Inspektorsreglements vom 1. Juni 1910 sagt klar und deutlich: « Von einer Taxation der einzelnen Schüler ist Umgang zu nehmen. » Da ist gar keine Zweideutigkeit, keine kautschukartige Bestimmung vorhanden, auf die gestützt man eine der im Kanton Bern so beliebten und so « berühmten » Interpretationen konstruieren könnte. Dieser Paragraph ist übrigens fast die einzige nennenswerte Errungenschaft, die die bernische Lehrerschaft im Kampfe gegen das Inspektorat davongetragen hat, und auch die Herren Inspektoren werden es begreifen, dass wir auf die einmal errungene bescheidene Position nicht so leicht Verzicht leisten werden. Die Delegiertenversammlung des B. M. V. beschloss, die weitere Verfolgung der Angelegenheit dem K. V. des B. L. V. zu übertragen.

4. Als eigentliches Diskussionsthema in den Sektionen wurde pro 1912/13 aufgestellt: **Revision des Sekundarschulgesetzes.** Die in den Nummern 1 und 2 des Korrespondenzblattes publizierten Ergebnisse der Enquete über die ökonomischen und organisatorischen Verhältnisse an den bernischen Mittelschulen zeigen, dass eine gründliche Reform dringend vonnöten ist. Nun ist aber die Sekundarlehrerschaft selbst noch nicht einig. Namentlich der Besoldungs- und Pensionsmodus sind viel umstritten. Die eine Partei wünscht strikte Beibehaltung der bisherigen Einrichtungen, eine andere wünscht eine radikale Aenderung in dem Sinne, dass die Gemeinde eine Besoldung festsetzt, wozu für alle Lehrkräfte, wie bei der Primarlehrerschaft, eine gleichmässige staatliche

manque de solidarité des professeurs de la Suisse, mais qui veut la fin veut les moyens. Il est curieux que cette leçon d'épreuve soit inconnue dans le corps enseignant primaire. Là aussi, les commissions pourraient s'en référer à la loi, car, dans de nombreux cas, il y a un nombre considérable de postulants (places de ville, institutrices), mais, malgré cela, les leçons d'épreuve n'existent pas. Peut-être l'organisation solide des instituteurs primaires joue-t-elle ici aussi un rôle. Il est hors de doute que, si nous voulons entrer en campagne contre cet état de choses, il faut que l'ensemble du corps enseignant de tous les cantons soit uni et solidaire. Sinon, les protestations les plus véhémentes n'auront aucune valeur.

3. On s'est plaint aussi du fait que certains inspecteurs de l'enseignement secondaire, ainsi que de l'enseignement primaire ne veulent pas renoncer à la taxation personnelle, notamment pour l'appréciation des travaux écrits. Nous devons dans ces cas protester très énergiquement contre ces abus, car nous avons la loi pour nous. Le § 20 du règlement sur l'inspection, du 1^{er} juin 1910, dit clairement que l'inspecteur ne taxera pas les élèves par des notes personnelles. Il n'y a là aucune équivoque, aucune prescription élastique qui permette une de ces célèbres interprétations si chères au canton de Berne. Au reste, ce paragraphe est au fond la seule victoire notable remportée par le corps enseignant dans sa lutte contre l'inspection. Les inspecteurs comprendront sans peine que nous ne renoncerons jamais à une position acquise et garantie par la loi. L'assemblée des délégués du B. M. V. a décidé de confier au C. C. du B. L. V. la poursuite de cette plainte.

4. Les sujets suivants sont soumis aux sections pour être discutés de 1912/13:

Revision de la loi sur les écoles secondaires.

Les résultats publiés dans les numéros 1 et 2 du Bulletin, relatifs à l'enquête concernant les conditions économiques et organisatoires des écoles moyennes bernoises, montrent qu'une revision est devenue urgente. Mais le corps enseignant n'est pas encore uni: le mode de traitement et de pension de retraite donne lieu en particulier à beaucoup de discussions. Les uns désirent le maintien complet du fonctionnement actuel et les autres veulent un changement radical dans ce sens que la commune fixe le traitement de tous les professeurs, traitement auquel il y aurait lieu d'ajouter un subside fixe de l'Etat, comme c'est le cas actuellement pour les instituteurs. Lors de la revision, il y aura d'autres questions importantes à discuter sérieusement: Mode d'élection et situation du maître d'école secondaire comme citoyen (fonctionnaire de commune ou fonctionnaire d'Etat), organisation des écoles

Zulage kommt. Bei einer Revisionsbewegung müssen aber auch noch andere Fragen ganz gründlich besprochen werden: Wahlart, bürgerliche Stellung der Mittellehrer, Organisation der Sekundarschulen auf möglichst breiter finanzieller Grundlage. *Die Sektionen des B. M. V. werden dringend ersucht, die Revision des Sekundarschulgesetzes einer intensiven Besprechung zu unterziehen und ihre Thesen bis 31. März 1913 dem Kantonalpräsidenten, Herrn Meury, Vorsteher des Progymnasiums Neuenstadt, einzureichen.*

Bei der Diskussion und Abfassung der Thesen ist auch in Betracht zu ziehen, dass die Revision des Sekundarschulgesetzes nicht eine reine Standesfrage der Mittellehrer ist. Sobald diese ihre Wünsche formuliert haben, wird sich auch die Primarlehrerschaft dazu äussern müssen, denn nur wenn die gesamte bernische Lehrerschaft aller Schulstufen einig und geschlossen vorgeht, haben wir Aussicht auf endlichen Erfolg.

Wenn wir gerade von dem einigen Vorgehen der bernischen Lehrerschaft reden, so bietet sich jetzt den Mittellehrern die beste Gelegenheit, ihre Solidarität zu beweisen. Die Primarlehrerschaft kämpft um bessere Verhältnisse im Naturalienwesen, die Mittellehrer können und sollen sie tatkräftig unterstützen und ihr überall mit Rat und Tat zur Seite stehen.

secondaires sur une base financière aussi solide que possible.

Les sections du B. M. V. sont instamment priées de soumettre la question de la revision de la loi sur l'école secondaire à une discussion très approfondie et de faire parvenir leurs conclusions jusqu'au 31 mars 1913 à M. Meury, directeur du progymnase de Neuchâtel.

Lors de la rédaction des conclusions, il ne faudra pas perdre de vue que la revision en question n'est pas seulement une pure question professionnelle du corps enseignant secondaire. Dès que les sections auront formulé leurs vœux, le corps enseignant primaire devra aussi donner son avis, car nous n'aurons vraiment des chances de succès que lorsque le corps enseignant bernois de tous les degrés marchera la main dans la main.

Comme nous parlons de serrer les rangs, nous signalons à cette heure aux membres du B. M. V. une excellente occasion de prouver leur solidarité. Les instituteurs ont entrepris une grande campagne tendante à remédier aux abus criants auxquels donnent lieu les prestations en nature. Les maîtres aux écoles moyennes sauront les soutenir énergiquement et les encourager de toute manière dans leurs efforts.